

<p style="text-align: center;">TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 31 mars 2009.</p>

La réunion s'est ouverte à 20 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves LAPEYRERE, Marcel GROS, Stéphane CHAMBOST, Etienne BADOT, Claude CLEMENT, Dominique JULLIARD, Serge LEBEAU, et Patrice MELOT,

Excusés : Yvon JAULET,

Absents : Annie LANCON, Jacques TIMMERMANS

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice MELOT.

I BUDGET 2009.

FONCTIONNEMENT : Une présentation détaillée des dépenses et recettes de fonctionnement est présentée par la secrétaire.

Globalement, en 2008, en fonctionnement les montant sont :

- Recettes : 920 000.00€
- Dépenses : 790 000.00€,

après analyse et débat, les prévisions 2009 s'établissent à :

- Recettes : 972 000.00€
- Dépenses : 700 000.00€

soit un différentiel de 270 000.00€ pour l'année 2009 contre 130 000.00€ en 2008.

Les taux des différentes taxes locales sont portées à :

- de 13.59% à 13.79% (Taxe d'Habitation),
- de 14.28% à 14.50% (Taxe foncière bâti),
- de 49.94% à 50.69% (taxe foncière non bâti)
- de 13.50% à 13.70% (Trésor Public).

INVESTISSEMENT : Le compte d'investissement est accepté à 470 000.00€.

Le Conseil Municipal s'engage à réaliser à minima 229 659.00€.

Remarque : la possibilité d'investissement est notamment liée à la cession de biens immobiliers qui s'élève à 180 000.00€ et à la récupération d'un solde de T.V.A. de 60 000.00€, ceci combiné à un excédent de fonctionnement prévu à 230 000.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve (8 voix) le budget primitif,

Le détail de la « feuille de route » relative aux investissements prévus sera présentée, comme indiqué le 17 janvier dernier aux vœux du Maire, lors d'une réunion qui sera programmée fin mai, début juin prochain.

II QUESTIONS DIVERSES.

1/ La proposition de caméras de vidéosurveillance sur la commune est rejetée.

2/ Une prime est allouée à Madame BAZIN en compensation de la diminution de son supplément familial.

3/ Madame Annie LANCON a présenté sa démission.

4/ Une prime d'équivalence à un C.D.D de droit privé sera versée à Mlle BISIAUX.

5/ Stéphane CHAMBOST est nommé au C.C.A.S. et à la commission « Cohésion sociale ».

6/ Patrice Melot est nommé à la commission « Cohésion Sociale »

- Il est 23 heures 45 mns. La séance est levée.